DELIBERATION N° 113/2026/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2026 À 09H00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PORT DU LARIVOT (M57) – EXERCICE 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 56
Nombre de Procurations : 9
Nombre de Conseillers Présents : 38
Date de la convocation : 03 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt-cinq septembre à neuf heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Madame Sandra TROCHIMARA

ÉTAIENT PRÉSENTS : ADELSON Malika - AGESILAS Marc - ALLEN Joël — ANATOLE Marc-Olivier - AZER Monique –- BELIZAIRE Julner - CASTOR Daniel —— CHAMBRIER Jean-Philippe - DAOUDI Yahya -– DUPUY marie-Antoinette – ELIBOX Thierry -FAUBERT Christian - GUARD Jemêtre – HIDAIR LOUIS Laura – LABEAU Patrick – LAQUITAINE Jean — MILZINK CINCINAT Yolande —PREVOT BOULARD Stéphanie – RIBAL AUBIN Dorothy – RICHE David - – SILEBER Rolande – SMOCK Serge - TORVIC Eliodor – TROCHIMARA Sandra – VICTOR Patricia - METELLA-BOURDON Manoushka - CHENG TUNG Kenny - BERTONI Dominique - CONTOUT Yari-Bernard – Eline GRAND EMILE – NEMOR Ismaël - CLIFFORD Liser - PIRIS VILHENA Rose marie - DELAR Seedna - Farah GRISET-KHAN - JACQUES Sandrine - PAUL Hélène - DUFAIL Serge -

PROCURATIONS : AMOIDA Soebriena donne procuration à AZER Monique - ADELSON Gilles donne procuration à Eliodor TORVIC - ALLEN Dean-Nick donne procuration à VICTOR Patricia BENOIT Marie Sylvie donne procuration à GRISET-KHAN Farah - DENIZOT Delphine donne procuration à MILZINK CINCINAT Yolande – Serge FELIX donne procuration à Liser CLIFFORD - LOE-MIE Roland donne procuration à LAQUITAINE Jean – SAHA Erick Felipe donne procuration à CHEN TUNG Kenny – SAINT HILAIRE Fabiola donne procuration à PAUL Hélène

ÉTAIENT ABSENTS : PRINCE Emmanuel - Serge FELIX - AMBROISE Jean- Marc - Joseph BELBRUN - DIMANCHE Corine – DUFORT Darling - NICOLAS Jean-Michel PLENET Claude – SERVIUS Hélène - PANELLE KARAM Marthe

47 POUR	**ÉTAIENT PRÉSENTS :** ADELSON Malika - AGESILAS Marc - ALLEN Joël — ANATOLE Marc-Olivier - AZER Monique –- BELIZAIRE Julner - CASTOR Daniel —— CHAMBRIER Jean-Philippe - DAOUDI Yahya -– DUPUY Marie-Antoinette – ELIBOX Thierry -FAUBERT Christian - GUARD Jemêtre – HIDAIR LOUIS Laura – LABEAU Patrick – LAQUITAINE Jean — MILZINK CINCINAT Yolande —PREVOT BOULARD Stéphanie – RIBAL AUBIN Dorothy –RICHE David - SILEBER Rolande – SMOCK Serge - TORVIC Eliodor – TROCHIMARA Sandra – VICTOR Patricia - METELLA-BOURDON Manoushka - CHENG TUNG Kenny - BERTONI Dominique - CONTOUT Yari-Bernard – Eline GRAND EMILE – NEMOR Ismaël - CLIFFORD Liser - PIRIS VILHENA Rose marie - DELAR Seedna - Farah GRISET-KHAN - JACQUES Sandrine - PAUL Hélène - DUFAIL Serge - **PROCURATIONS :** AMOIDA Soebriena donne procuration à AZER Monique - ADELSON Gilles donne procuration à Eliodor TORVIC - ALLEN Dean-Nick donne procuration à VICTOR Patricia BENOIT Marie Sylvie donne procuration à GRISET-KHAN Farah - DENIZOT Delphine donne procuration à MILZINK CINCINAT Yolande – Serge FELIX donne procuration à Liser CLIFFORD - LOE-MIE Roland donne procuration à LAQUITAINE Jean – SAHA Erick Felipe donne procuration à CHEN TUNG Kenny – SAINT HILAIRE Fabiola donne procuration à PAUL Hélène
0 CONTRE	0
0 ABSTENTION	0

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 du C.G.C.T;

Vu la délibération N 26/2026/CACL en date du 20 avril 2026, portant élection de la Présidente de la CACL ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à ce budget annexe ;

Vu la Délibération N°54/2026/CACL du 29 avril 2026 portant approbation du budget PORT DU LARIVOT (M57) de l'exercice 2026 ;

Vu l'avis favorable de la Commission mixte Finances Bureau du 23 septembre 2026 ;

Vu le Rapport N°113/2026/CACL relatif à l'approbation de la décision modificative N°1 du budget PORT DU LARIVOT (M57) – exercice 2026 ;

Entendu l'exposé de Madame La Présidente, et après avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1ER
De prendre acte du **Rapport N° 113/2026/CACL** de la Présidente relatif à l'approbation de la décision modificative N° 1 du budget PORT DU LARIVOT (M57) – exercice 2026.

ARTICLE 2
D'approuver la décision modificative N°1 du budget PORT DU LARIVOT (M57) comme présentée ci-après :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	**Recettes**	**Dépenses**	**Recettes**
Réel et mixte	146 661,62 €	0,00 €	- 146 661,62 €	0,00 €
Ordre	- 146 661,62 €	0,00 €	0,00 €	- 146 661,62 €
Total proposé	**0,00 €**	**0,00 €**	**- 146 661,62 €**	**- 146 661,62 €**

ARTICLE 3
D'autoriser la Présidente à procéder à toutes les inscriptions budgétaires nécessaires et correspondantes.

ARTICLE 4
D'autoriser la Présidente sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 25 septembre 2026

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LA PRESIDENTE DE LA CACL
MAIRE DE LA VILLE DE CAYENNE

SANDRA TROCHIMARA Sandra TROCHIMARA

ETABLISSEMENT PUBLIC INTERCOMMUNAL D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL C.A.C.L.

Le 5 octobre 2026

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20260925-113-AP-2026-DE
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026